



---

**RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL**

Le 16 janvier 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

---

**AJOUT DE DATES AU CALENDRIER DES RENCONTRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DÈS L'ANNÉE 2026-2027**

- [1] ATTENDU les pouvoirs et les responsabilités du Conseil d'administration et de la Commission des études précisés à l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM « Conseil d'administration et Commission des études » et dans le règlement n° 2 « Règlement de régie interne » concernant leur rôle de veiller à la cohérence institutionnelle;
- [2] ATTENDU le nombre de dossiers traités annuellement par la Commission des études et le Conseil d'administration et le temps de préparation pour participer de manière constructive aux réunions de ces deux instances;
- [3] ATTENDU le retrait d'au moins une réunion au calendrier annuel de rencontres de la CÉ et du CA à depuis 2018-2019;
- [4] ATTENDU l'importance des dossiers présentés à ces instances et le temps nécessaire aux personnes impliquées de les préparer et d'en prendre connaissance;
- [5] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- [6] RÉAFFIRME le rôle crucial de la CÉ et du CA pour assurer la cohérence institutionnelle et la réalisation des missions de l'UQAM;
- [7] CONSTATE le défi qu'impose la réduction du nombre de réunions annuelles pour traiter adéquatement les dossiers soumis à ces instances;
- [8] RECOMMANDE l'ajout d'au moins une réunion au calendrier de ces instances à partir de l'année 2026-2027 et pour les années à venir;
- [9] INVITE la direction de l'UQAM à déployer le personnel nécessaire à la préparation des dossiers afin de faciliter le travail des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ